

1. **Conférence de presse du 20 février : l'UPA durcit le ton contre le régime de l'auto-entrepreneur - Ils ont dit...**
2. **Fiscalité - Arrêts maladies - Ils ont dit... - Chiffres clés**
3. **Commission économique - Grande distribution Désignations - Focus - Chiffres clés**
4. **Les Brèves - L'agenda**

## Ils ont dit...

Extraits des propos du président de l'UPA Jean-Pierre Crouzet :

« *Les métiers de l'artisanat ne sont plus pénibles, il faut que ça se sache* ».

« *La réforme des retraites doit concerner tous les régimes, y compris les régimes spéciaux et de la fonction publique* ».

« *La réduction de 5 à 2 ans des recours contre les licenciements est une bonne chose* ».

« *Que les branches professionnelles organisent la complémentaire santé de leurs salariés c'est non discutable, non négociable* ».

Régime de l'auto-entrepreneur : « *La concurrence oui, la chienlit non* ».

« *Les salariés de l'artisanat et du commerce de proximité doivent avoir les mêmes avantages que ceux des grandes entreprises* ».

« *La BPI (Banque publique d'investissement) doit agir directement pour les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité* ».

## CONFERENCE DE PRESSE DU 20 FEVRIER

### **L'UPA durcit le ton contre le régime de l'auto-entrepreneur**

C'est dans un contexte économique difficile pour les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, que Jean-Pierre Crouzet a tenu sa première conférence de presse le 20 février en tant que président de l'UPA. Entouré des trois vice-présidents de l'organisation, il s'est déclaré pour autant dans un « *état d'esprit combatif* ». Accord sur l'emploi, pacte pour l'artisanat, contrat de génération, réforme des retraites... Sur chaque dossier, le président Crouzet a rappelé la position de l'organisation. Il est ainsi revenu sur l'accord national inter-professionnel sur la sécurisation de l'emploi. Réaffirmant le satisfecit de l'UPA concernant l'avant-projet de loi du 11 février dernier (voir *Brève n°285*), il a demandé une « *retranscription à l'identique* » dans la loi à venir, notamment concernant la généralisation de la complémentaire santé. Pour l'UPA, la possibilité pour les branches professionnelles de désigner l'organisme pouvant garantir cette couverture est « *non négociable* », car c'est à cette seule condition que les salariés de l'artisanat et du commerce de proximité pourront avoir les mêmes garanties que ceux des grandes entreprises. Mais ce point presse fut



Conférence de presse au 53, rue Ampère

également l'occasion de dénoncer avec vigueur le régime de l'auto-entrepreneur. L'UPA a longtemps demandé en vain que son bénéfice soit limité à un an, le temps de tester la viabilité économique du projet d'entreprise, et dans la perspective de rejoindre un régime plus responsabilisant et constructif. Aujourd'hui, avec le souci de combattre d'abord la concurrence déloyale créée par ce dispositif, l'UPA considère que la priorité consiste à sortir les activités de l'artisanat et du commerce de proximité du champ du régime de l'auto-entrepreneur. Les dirigeants de l'UPA ont ainsi relayé l'exaspération des artisans et commerçants de proximité : « *Maintenant ça suffit ! Mêmes droits, mêmes devoirs* ». Le gouvernement est prévenu.

**Ils ont dit...**

Extraits des propos du député de Saône-et-Loire Thomas Thévenoud :

« Les secteurs les plus productifs en emploi et à dimension sociale ou environnementale, comme le logement social, ou les travaux de rénovation, doivent être sanctuarisés. »

**Ils ont dit...**

Extraits des propos du président de la CAPEB et Vice-Président de l'UPA Patrick Liebus :

« Avec un contexte économique toujours plus tendu, les artisans du bâtiment ont besoin d'être soutenus si on veut vraiment construire 500.000 logements par an et en rénover autant. Nous ne manquons pas d'idées pour y arriver, ce qu'il faut, ce sont des décisions rapides et des moyens !

Avant de chercher à atteindre des objectifs ambitieux, il faudra commencer par sauver le secteur. La hausse de la TVA, la concurrence déloyale des auto-entrepreneurs et nos difficultés de trésorerie nous empêchent d'avancer. Vous avez déjà essayé de marcher avec des boulets aux pieds ? Et bien c'est ce que les pouvoirs publics nous demandent !

Il est urgent de prendre des mesures pour inverser la tendance conjoncturelle. Nous avons besoin de mener "une grande politique de petits travaux". Pour cela, il nous faut, sans attendre, des dispositifs unifiés, simplifiés, compréhensibles pour le grand public qui devra s'en emparer. Les décisions devront être pérennes. Je suis convaincu qu'un outil comme le Prêt Energie Rénovation des Logements, par exemple, répond à ces critères. »

**Chiffres clés**

Le déficit de l'assurance-maladie s'élève en 2012 à 5,5 milliards d'euros.

Le déficit prévisionnel pour 2013 est estimé à 5,3 milliards d'euros.

**Une TVA à 5% pour la rénovation des bâtiments ?**

La récente mobilisation réussie de la CAPEB (voir Brève n°285) va-t-elle porter ses fruits ? Auditionné le 27 février par les commissions des affaires économiques et du développement durable du Sénat, le président de la CAPEB et vice-président de l'UPA Patrick Liebus a présenté trois mesures phares pour développer l'activité de construction et de rénovation énergétique des logements. La Confédération a ainsi proposé de sortir le bâtiment du champ du régime des auto-entrepreneurs, de créer un Prêt énergie rénovation des logements -PERL-, qui permettrait de flécher l'épargne des ménages vers la rénovation énergétique sans peser sur les finances publiques, et enfin d'appliquer le taux réduit minimal de TVA (5%) pour les travaux d'entretien et de rénovation. Sur ce dernier point au moins, l'espoir est encore de mise. En effet, un groupe de travail de députés socialistes piloté par le rapporteur général de la commission des finances, Christian Eckert, et le député Thomas Thévenoud qui est intervenu lors du dernier congrès de l'UPA, s'est constitué en début d'année afin de réfléchir à la ventilation des secteurs concernés par les différents taux de TVA. Les

premières propositions dévoilées dans la presse modifieraient sensiblement le dispositif présenté par le Chef de l'Etat dans le cadre du CICE. Ces parlementaires proposent en effet de relever le taux intermédiaire à seulement 9%, plutôt que 10%, mais le taux normal à 20,5% plutôt que 20%. Surtout, le groupe plaide pour qu'un certain nombre de secteurs jugés d'intérêt social et qui devaient passer à 10% puissent bénéficier du taux à 5%. Parmi eux figureraient les travaux de rénovation sous réserve qu'ils s'accompagnent d'un objectif d'économies d'énergie. Ces pistes seront présentées devant l'ensemble des députés PS à la mi-mars dans la perspective de l'examen à l'automne du projet de loi de finances 2014.



Le député de Saône-et-Loire Thomas Thévenoud au dernier congrès de l'UPA.

**ARRETS MALADIE****La suppression du jour de carence pour les fonctionnaires est particulièrement mal venue**

Le pays se débat contre les déficits publics et sociaux, contre la progression continue du chômage. Les Français se serrent la ceinture en attendant le retour de la croissance. Ils consentent des efforts importants, voire des sacrifices. Ils demandent en retour des orientations gouvernementales justes et équitables. Dans ce contexte, la décision du gouvernement de supprimer le délai de carence d'une journée applicable aux arrêts maladie des fonctionnaires a été jugée par l'UPA comme particulièrement mal venue. De fait, les fonctionnaires seront payés dès le premier jour de leur arrêt maladie alors que les salariés du privé sont soumis à un délai de carence de trois jours (hormis en cas d'accord contraire) avant de pouvoir percevoir des indemnités. Pourquoi cette différen-

ce de traitement ? Pourquoi encourager l'absentéisme dans la fonction publique ? Comment expliquer cette hausse de la dépense publique alors que la priorité des priorités est de la réduire ? L'UPA a tenu à prévenir le gouvernement des risques d'exaspération que va déclencher cette mesure inéquitable. Les travailleurs indépendants qui ne cessent de subir des prélèvements supplémentaires, et qui malgré cela, entreprennent, créent de la richesse, forment, embauchent, et pratiquent très peu les arrêts maladie, sont particulièrement choqués par cette décision. C'est pourquoi l'UPA a exhorté le gouvernement à réformer urgemment le pays en veillant à ce que chacun participe à l'effort collectif, au lieu de creuser le déficit au détriment des salariés du privé.

## La BPI, une belle idée qui doit faire ses preuves

Depuis le début de la crise, les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sont confrontées à des difficultés de financement. Cette réalité pourrait mettre en péril nombre de ces entreprises. C'est pourquoi la commission des affaires économiques et du développement durable de l'UPA, réunie le 7 février, a évoqué cette question. Dans cette optique, la participation de l'UPA à la gouvernance de la Banque publique d'investissement -BPI- est d'une importance cruciale. L'UPA a en effet réussi à intégrer le comité national d'orientation de la BPI, tandis que les chambres de métiers et de l'artisanat seront représentées pour leur part aux comités régionaux d'orientation. Cette présence des représentants de l'artisanat et du commerce de proximité dans la gouvernance nationale et régionale de la BPI constitue en effet un gage d'efficacité de l'action menée en direction des entreprises de ce secteur. Pour autant, cette efficacité devra se mesurer au vu des financements réellement octroyés aux en-

treprises de l'artisanat et du commerce de proximité. Autre sujet évoqué, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi -CICE-, consistant en un allègement de 20 milliards d'euros par an, dont le financement reposera sur 10 milliards d'euros de nouvelles recettes via une hausse des taux de TVA et une nouvelle fiscalité écologique, et sur 10 milliards d'euros d'économies budgétaires. En l'état, ce dispositif d'une part exclut et donc désavantage les travailleurs indépendants par rapport aux autres chefs d'entreprise, et d'autre part impacte négativement nombre d'entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité via un relèvement des taux de TVA. C'est pourquoi les membres de la commission ont recommandé la plus grande vigilance afin d'éviter qu'une fiscalité écologique du type taxe carbone ne pénalise encore davantage les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. L'ensemble de ces préconisations a été adopté lors du Conseil national de l'UPA du 21 février.

## Désignations

UPA NOUVELLE-CALÉDONIE  
Jean-Louis Laval, succède à la présidence à Georges Laï Than.

UPA CANTAL  
Christian Vabret, CGAD, succède à la présidence à Alain Lacroix, CAPEB.

## Focus

La commission des affaires économiques et du développement durable de l'UPA a proposé d'engager un travail conjoint sur le thème de l'accessibilité pour dégager des solutions simples qui permettraient aux entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité de répondre aux nouvelles obligations en la matière.

Pour cela, elle compte s'appuyer sur l'exemple de la marque HANDIBAT® développée par la CAPEB. Ce dispositif a pour objectif de rendre identifiables les professionnels du bâtiment engagés dans une démarche qualité en matière d'accessibilité.

Couvrant les champs de la formation, du service et des compétences professionnelles, HANDIBAT® est une démarche volontaire qui est ouverte à tout professionnel du bâtiment.

## Chiffres clés

En 2012, plus de 5 millions de familles françaises se sont rendu deux ou trois fois par mois dans des drives en moyenne.

Elles y ont dépensé pas loin de 2 milliards d'euros, soit 2,8% de toute la consommation alimentaire.

Toujours en 2012, le nombre de clients a été multiplié par deux ce qui a provoqué un chiffre d'affaires en hausse de 130%. Enfin, on a compté trois ouvertures de drives chaque jour.

Source : [capital.fr](http://capital.fr)

## GRANDE DISTRIBUTION

### La CGAD demande aux pouvoirs publics de réagir face à l'explosion des « drive »



En septembre 2012, le magazine LSA dénombrait un peu plus de 1350 « drive ». En janvier 2013, le même magazine en dénombrait... 2113. En l'espace de 5 mois, ce service, qui conduit le consommateur à faire ses courses sur Internet, puis d'aller les retirer sur le parking d'un supermarché ou d'un entrepôt, a donc augmenté de plus de 56%. Cet état de fait s'explique par le vide juridique actuel concernant ce type de surfaces. La grande distribu-

tion a donc développé une stratégie d'implantation massive des drive avant que le législateur ne se saisisse du dossier... Face à cette situation, la CGAD a dénoncé ce qu'elle estime être un contournement des règles traditionnelles de l'aménagement commercial. Elle a ainsi réclamé aux pouvoirs publics que le drive, qui n'est actuellement pas considéré comme une surface commerciale mais comme un entrepôt, soit soumis aux règles d'urbanisme commercial. Les représentants de l'artisanat de l'alimentation et du commerce alimentaire de proximité ont donc demandé aux ministres concernés de préparer un texte sur ce sujet au plus vite. La multiplication des drive en si peu de temps montre très clairement qu'il est urgent de réagir.

## Victoire des artisans taxis

Le gouvernement a annoncé le 28 février le gel de son projet de changer la loi sur le transport des malades et une modification du régime des Voitures de tourisme avec chauffeurs -VTC-, tous deux sources de menaces pour les artisans taxis. Les ministères de la Santé, de l'Intérieur et de l'Artisanat ont signifié aux représentants de la profession « *l'intention du gouvernement de réformer le régime des VTC et de geler les expérimentations envisagées concernant le transport de patients* ». Pour mémoire, la loi de financement de la sécurité sociale 2013 avait introduit des procédures d'appels d'offres pour les transports de malades. Redoutant que les artisans taxis se trouvent « *désarmés face aux grands groupes plus soucieux de rentabilité que de qualité des services rendus* » selon les propres mots du président de l'Union nationale des taxis Alain Griset, les fédérations de taxis avaient manifesté dans plusieurs grandes villes de France le 10 janvier. Une autre revendication a été entendue : les véhicules de tourisme avec chauffeurs, accusés de leur causer une concurrence déloyale, vont voir leur régime modifié afin de mieux les distinguer des taxis. En outre, un renforcement des contrôles sera mis en place, car les VTC qui n'ont pas le droit de prendre des clients dans la rue, devront désormais apporter la preuve d'une réservation préalable. De nouvelles infractions pénales seront créées et les sanctions administratives harmonisées sur tout le territoire.

## La SNA tous azimuts

La Semaine nationale de l'artisanat (voir Brève n°286) démarre bientôt, et pour soutenir cette manifestation organisée dans toute la France du 15 au 22 mars, un plan média d'envergure a été mis en œuvre. Du 11 au 22 mars, sur le thème « *Paroles d'artisans* » retenu pour cette 13<sup>ème</sup> édition, seront diffusés sur 27 chaînes de télévisions régionales les 8 portraits de lauréats de l'édition Stars et Métiers 2012 et 3 portraits de jeunes femmes travaillant dans des secteurs de l'artisanat. Côté presse écrite, une pleine page annoncera les dates de la SNA ainsi que le site internet dédié à l'évènement dans les 66 titres de la presse quotidienne régionale. Ce visuel paraîtra une première fois le 15 mars puis une seconde le 19 mars. En outre, un cahier spécial de 16 pages sera encarté dans le numéro du magazine *Le Point* du 14 mars. Cette opération conjointe avec l'APCMA et l'UPA fera l'objet d'un tiré à part. Enfin, les présidents de l'UPA et de l'APCMA seront interviewés sur Europe 1 le 15 mars entre 11h30 et 13h.

## Pacte pour l'artisanat : premières pistes de réflexion sur la qualité d'artisan

A la suite de l'annonce par la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme Sylvia Pinel du Pacte pour l'artisanat (voir Brève n°285), un groupe de travail UPA – APCMA s'est constitué afin de poursuivre la concertation avec le ministère et ainsi préciser les 33 mesures du Pacte. Le groupe a notamment planché sur la qualité d'artisan. L'UPA et l'APCMA travaillent aussi pour que soient ajoutées des propositions dans les domaines économiques, de l'urbanisme commercial et des loyers commerciaux. D'autres réunions UPA-APCMA ainsi que des réunions tripartites avec le ministère auront lieu dans les semaines à venir.

## Deuxième édition des Rabelais des jeunes talents

La deuxième édition des Rabelais des Jeunes Talents se déroulera le lundi 8 avril au Grand Rex à Paris. Nous reviendrons plus longuement sur cette manifestation organisée par la CGAD et visant à récompenser les jeunes professionnels des métiers de bouche dans un prochain numéro de la Brève.

## L'agenda

### 4 MARS

Rencontre du président de l'UPA avec le président d'AGEA, Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance, Hervé de Veyrac.

### 5 MARS

Entretien du président de l'UPA avec le président de la CFE-CGC Bernard Van Craeynest.

### 7 MARS

Réunion du Comité Directeur de l'UPA.

### 11 MARS

Entretien du président de l'UPA avec le directeur général de l'APEC Jean-Marie Marx.

Rencontre du président de l'UPA avec des représentants de l'ambassade d'Allemagne.

Entretien du président de l'UPA avec la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme Sylvia Pinel.

### 13 MARS

Audition du président de l'UPA à l'Assemblée Nationale par le groupe UMP sur le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi.

### 14 MARS

Audition du président de l'UPA au Sénat par le groupe écologiste sur le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi.

Audition du président de l'UPA à l'Assemblée Nationale par le rapporteur du projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, député des Hauts-de-Seine Jean-Marc Germain.

### 15 MARS

Début de la Semaine Nationale de l'Artisanat. Interview du président de l'UPA et du président de l'APCMA sur Europe 1 entre 11h30 et 13h.

